Midi-Pyrénées

Sud éducation

Toulouse Nord PDC

CTC LARDENNE

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

52 Rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
@ sudeduc31@sudeducation.org
05 62 14 66 74

n°123, 0,76€

Trimestriel

Le Journal

La rentrée des casses

En cette rentrée 2017, le ministre de l'Education n'est pas avare en effets d'annonces! Censées séduire l'opinion publique, ces dernières provoquent en réalité des dysfonctionnements catastrophiques qui touchent tous les secteurs de l'enseignement, de la maternelle à l'université…

Dans le premier degré, la réforme des CP à 12 s'est appliquée sans aucune consultation préalable, comme sortie de nulle part. Sans surprise donc, son application a déjà des effets désastreux. Le manque de moyens des écoles et les bâtiments inadaptés empêchent la mise en place effective du dispositif. Certaines écoles sont contraintes de se partager une salle de classe quand d'autres se voient sacrifier la BCD (bibliothèque et centre de documentation) ou la salle polyvalente. De plus, le dispositif PDMQDC (Plus De Maîtres Que De Classe) est remis en cause dans la plupart des REP+, où les maitres-ses surnuméraires ont été réquisitionné-e-s sur les nouveaux postes de CP, alors même que les autres classes sont surchargées. **Les écoles sont donc mises en difficulté avec cette réforme, qui est déjà une farce** pour les élèves et les personnels. (Voir l'article p.3)

Ajoutons à cela les évaluations nationales prévues dès cette rentrée pour tous les élèves de CP et 6ème, qui alourdissent une rentrée déjà bien chargée en changements mais vide… de sens!

Pour ne rien arranger, l'annonce du non-renouvellement des contrats aidés nous inquiètent sérieusement: On dénombre en effet 150 000 emplois aidés supprimés, sans explication ni concertation. Que vont devenir tous les travailleur-se-s qui vont perdre leur emploi ? La justification donnée par le gouvernement est que ces contrats sont « coûteux et inefficaces ». Les supprimer serait donc plus utile ? L'exemple des écoles guyanaises est significatif : le constat général fait état d'une forte détérioration des conditions de rentrée. L'animation du périscolaire, l'entretien des locaux, le service des repas, etc sont délaissé-e-s. A Saint Laurent du Maroni, aucune école n'aura ouvert à la rentrée, elle est reportée ainsi à une date ultérieure mais inconnue !

Suite p.2

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621S07934

Directeur de publication: Guillaume Ceugniez déposé le 30/09/2017

De **nombreuses ATSEM** (Agent-e-s territoriales spécialisé-e-s école maternelle) et **AVS** (Auxiliaires de Vie Scolaire), dont l'emploi est fortement menacé, témoignent également de leur mécontentement, sans parler des services de vie scolaire dans le secondaire. Dans plusieurs collèges, de **nombreux postes d'AED (Assistant-e d'éducation) n'ont pas été renouvelés**. Au **collège Berthelot** à Toulouse, ce sont 450 élèves qui sont parfois sous la responsabilité d'un-e seul-e AED dans la cour ou le réfectoire !

De plus, dans le premier comme dans le second degré, l'autonomie des établissements s'accentue dans une logique de division interne et d'accroissement du pouvoir hiérarchique qui ne sera pas sans conséquence sur les conditions de travail des personnels.

Enfin, l'annonce du gouvernement de mettre en application **la sélection des étudiant-e-s** dès la première année d'entrée à l'université révèle un manque de moyens flagrant. Cela va à l'encontre de l'université ouverte à tou-t-es. Une nouvelle fois, les étudiant-e-s sont sacrifié-e-s sur l'autel de l'élitisme et de la méritocratie. Macron rompt en fait clairement avec l'accès de droit de tous-tes les titulaires du baccalauréat en licence. N'oublions pas que, déjà en avril 2017, une circulaire publiée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche indiquait la mise en place du tirage au sort sur le portail d'admission post bac lorsque le nombre de candidat-e-s en première année dépasserait la capacité d'accueil de la formation. Cette mesure contredisait déjà le Code de l'Éducation (article L312-3) et allait déjà vers un raisonnement élitiste. Rappelons que 6 000 bachelier-e-s sont toujours sans affectation ! (voir article p.5)

Il faut donc continuer d'organiser la résistance en prévoyant des assemblées générales régulières de secteur pour porter nos revendications ensemble.

& la loi travail ?

Sans surprise, après 6h de « négociations » avec les organisations syndicales (dont Solidaires fut exclue) et aucun contrôle du Parlement, le gouvernement a donc ordonné un nouveau code du travail. Dans la continuité de la loi travail n°1, le niveau de protection des salarié-e-s est sur le point de se dégrader encore davantage, les rendant de plus en plus démuni-e-s face à leur hiérarchie, face aux patrons.

Dans le même sens, la fonction publique subit directement les conséquences de ces réformes : 120 000 suppressions de postes sont prévues d'ici la fin du mandat du gouvernement, les indices de salaires sont déjà gelés, la journée de carence restaurée (alors que deux tiers des salariés du privé en sont exemptés) et les 35h menacées.

Pour finir en beauté, le 6 juillet dernier, la 6ème prolongation de l'état d'urgence a été votée, et prendra effet jusqu'au 1er novembre. Rappelons que depuis 2015, 639 mesures d'interdiction individuelles de manifester ont été prononcées, dont 574 pendant la loi travail… Précisions que 155 manifestations ont été interdites en 18 mois. L'ONG Amnesty International qualifie l'état d'urgence de « détournement pour restreindre le droit de manifester ».

De nombreux signes montrent que les orientations et premières décisions du gouvernement rencontrent déjà l'hostilité d'une majorité de la population. En ce sens, la prochaine mobilisation doit être le point de départ d'un mouvement d'ensemble pour arrêter cette offensive ultra-libérale.

C'est pourquoi le syndicat appelle à refuser ces régressions sociales en participant à des **journées de mobilisation, de grèves et de manifestation**, comme celles du 12 et du 21 septembre dernier.

Plus nous serons nombreux-ses, plus nous serons combatif-ve-s !
Rejoignons la mobilisation contre la loi travail et son monde!)

Les CP à 12 en REP +: les faits d'annonce

Un effet d'annonce est un « discours éminemment politique qui laisse entendre que des mesures vont être prises pour résoudre une certaine situation alors que celle-ci dépend de nombreux facteurs sur lesquels l'orateur n'a pas toutes les possibilités d'action. »

Afin d'illustrer cette définition, voici un exemple d'effet d'annonce : **Le « dédoublement » des CP.**

C'est la mesure phare de cette rentrée dans le premier degré. Le principe est simple : baisser les effectifs des classes afin que les élèves travaillent dans de meilleures conditions et que le taux de réussite soit meilleur à la fin de l'année. Il s'agit bien de baisser les effectifs, et non de les « dédoubler » car des classes à 24 CP en Rep+ (Reseau Education Prioritaire renforcée), ça ne s'est pas franchement déjà vu..

Alors que de tous côtés politique de ce nouveau gouvernement est contestée, Macron a considérablement baissé dans les sondages, cette mesure semble être la seule, en ce qui concerne l'éducation nationale, qui se respecte. Mais que se cache-t-il réellement sous cette annonce ?

Au premier abord, une réduction d'effectif par classe est une bonne nouvelle. Depuis le temps que les enseignants réclament cette baisse, la voici ! 12 élèves c'est un suivi plus personnalisé, une attention particulière portée à chaque enfant, une charge de travail en moins pour l'enseignant-e. Mais en s'y intéressant de plus près, en poussant la porte d'une école, la réalité est moins simple et les faits sont tout autres :

- 22 postes de Plus De Maitre Que De Classe supprimés dans les REP+ à Toulouse pour les CP, les CE1 et les CE2. Les classes de CP ayant été « dédoublées » il fallait davantage d'enseignant-e-s..! Mais au lieu d'embaucher les enseignants nécessaires à la mise en place de cette mesure, ce sont 22 postes de PDMQDC qui ont été supprimés. Or, cette mesure est sortie après la première phase du mouvement, les personnes ayant été affectées sur des postes de PDMQDC ont donc été obligées de participer au deuxième mouvement, et ont alors perdu la stabilité de leur poste afin que cette mesure puisse être appliquée « dans les meilleurs délais ».

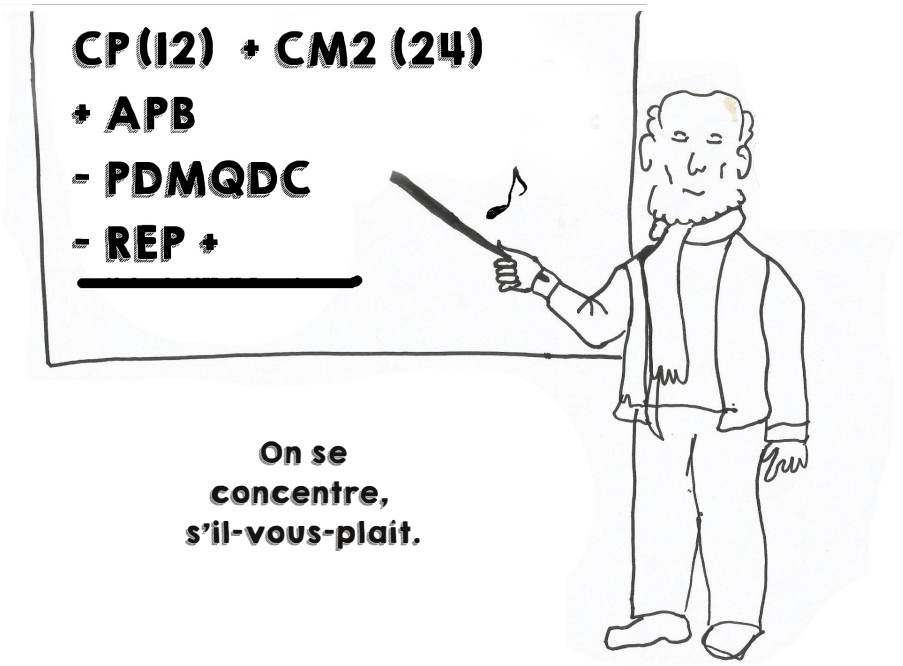

Ces ouvertures de classe ont donc été faites à moyen constant : aucun poste n'a été créé pour appliquer cette mesure !

- Baisse de la dotation : dans la même veine, afin d'ouvrir les 29 classes de CP, les postes de PDMQDC supprimés ne suffisant pas, il a donc fallu piocher 7 enseignant-e-s dans la dotation globale des postes sur la Haute Garonne. Cet acte produit un manque direct de postes pour des ouvertures de classe . Mais ce n'est pas un problème pour l'académie puisque le besoin d'ouverture de classes s'est établi cette année sur le nombre d'élèves présent le premier jour de la rentrée. Tant pis donc pour les élèves absents... En effet, il faut savoir qu'il existe une tolérance faite aux familles ne

ne pouvant pas être là le ou les premiers jours, ainsi qu'aux élèves pas encore inscrits le premier jour. Ces 7 postes piochés seront également manquants pour le remplacement des collègues absent-es. Le remplacement est déjà catastrophique dans le département de la Haute-Garonne, comme au niveau national, ça ne va donc rien arranger, bien au contraire...

- **locaux inadaptés**: les BCD ont été réquisitionnées afin d'accueillir des nouvelles classes de CP dans des écoles où les locaux ne permettaient pas d'avoir de nouvelles salles de classes. Dans les établissements n'ayant déjà plus de BCD c'est la salle polyvalente (EPS) qui a été réquisitionnée, ou inversement, ou les deux! En cette rentrée on peut également voir dans des écoles de deux classes de CP dans une même salle, séparées par des cloisons équivalentes à du carton ! Grâce à cela ont obtient des classes honteusement petites et des insonorisations quasi nulles… C'est le cas à l'école Etiennes Billières à Toulouse, 24 m² pour 12 élèves et une enseignante.

- **Pression accentuée sur la tête des élèves** et des enseignant-e-s : tous les élèves de CP auront à passer des « évaluations diagnostiques » en début d'année. D'après le site Eduscol : « Cette évaluation diagnostique répond principalement à deux objectifs : fournir aux professeurs des outils pour adapter leurs pratiques pédagogiques à leurs élèves et doter les inspecteurs d'indicateurs permettant de mieux appréhender la situation pédagogique des écoles de leur circonscription et ainsi de mieux accompagner leurs enseignants. » Du côté des enseignants, ces évaluations sont perçues d'un moins bon œil. Les enseignants n'ont pas besoin d'évaluation pour connaître leurs élèves ! Mais surtout les élèves n'ont pas besoin de commencer leur année en étant jugés, appréciés, testés, et pour certains d'entre eux, d' être mis dans une situation d'échec dès le début d'une année qui est déjà une véritable source d'anxiété: c'est LA première année de LA grande école où ils vont apprendre à LIRE. De plus, lorsqu'on lit les notes de rentrée des inspecteur-trices, le « 100% de réussite au CP » est affiché plus d'une fois. Passer ces évaluations contribue, non seulement à s'auto-évaluer, mais également à fournir aux inspecteur-trices une évaluation de notre travail. **Les enseignant-es de CP vont devoir obtenir des résultats entre les évaluations de début d'année et celles de fin d'année.** C'est bien connu, tous les enfants apprennent au même rythme et devront donc tous

Une salle de classe à Jeanne d'arc. Action des enseignant-e-s à la manif du 21 septembre.

savoir lire à la fin du CP. C'est d'autant plus vrai lorsque l'on sait que les enfants sont inscrits à l'école selon l'année civile de naissance : un enfant né début janvier et un autre fin décembre sont dans la même classe. Il y a donc 1 an d'écart... Quand on a 6 ans, ça compte, non ? Et bien pas pour la hiérarchie !

- **Augmentation des effectifs** dans les autres niveaux et désorganisation des organisations pédagogiques dans les écoles où les CP ont été « dédoublés ». Faire des classes de CP à 12 signifie également faire des classes de CP et uniquement de CP, pas de double niveau ! Or, cela a été mal accueilli dans les écoles qui fonctionnaient en classe de cycle où les écoles qui auraient souhaité s'y lancer. Les équipes ont donc dû revoir leur organisation pédagogique à 15 jours de la sortie des classes (période de livret, réunion avec les parents, fête d'école, rangement d'école, sorties de fin d'année, réunion préparatoires pour l'année suivante...) sous prétexte qu'un nouveau gouvernement ait été élu. **Mais faire des classes uniquement de CP empêche également de pouvoir faire des classes de cours double pour faire baisser l'effectif des autres niveaux.** A Toulouse, l'école Etienne Billières se retrouve avec 5 classes accueillant chacune entre 9 et 12 élèves de CP pendant que les 3 classes de CE1 accueillent chacune 24 élèves.

- **Fausse classe de CP à 12** : certaines classes de CP à 12 en REP+ sont en réalité à 17 élèves… on nous aurait menti?

De plus, cette mesure ne touche qu'une petite part des élèves : elle concerne seulement les CP des REP+, c'est à dire environ 800 élèves (66 classes de CP à 12) sur environ 152 000 élèves dans le public au sein de l'académie de Toulouse.
Donc même si elle était appliquée dans de bonnes conditions (création de postes, salle adaptée…) ce n'est pas LA mesure qui relèvera le niveau de l'éducation en France ou permettra aux élèves de réussir. On peut d'ailleurs se poser la question « à quoi sert en réalité cette mesure ? » Peut-être à montrer que l'éducation prioritaire, même avec des classes à 12, ça ne marche pas... Nous n'aurons jamais le « 100% de réussite au CP » pour la simple et bonne raison que nous avons à faire avec des élèves âgé-es de 6 à 7 ans, qu'apprendre à lire ne relève pas d'une simple méthode (sinon on l'utiliserait toutes et tous) et que l'empêchement d'apprendre est complexe et prend du temps à se résoudre.
Et attention, cette mesure va s'étendre aux classes de CE1 l'année prochaine, alors là « au secours », il va falloir pousser les murs ! Aucune école de Toulouse en Rep + ne pourra assurer cette obligation sans avoir recours à des cloisons dans des classes ou ailleurs.

Mobilisons nous contre la mascarade des CP à 12 dans sa mise en application!
L'école Etienne Billières devient un véritable test pour la mairie et le rectorat.
Ne laissons pas faire !

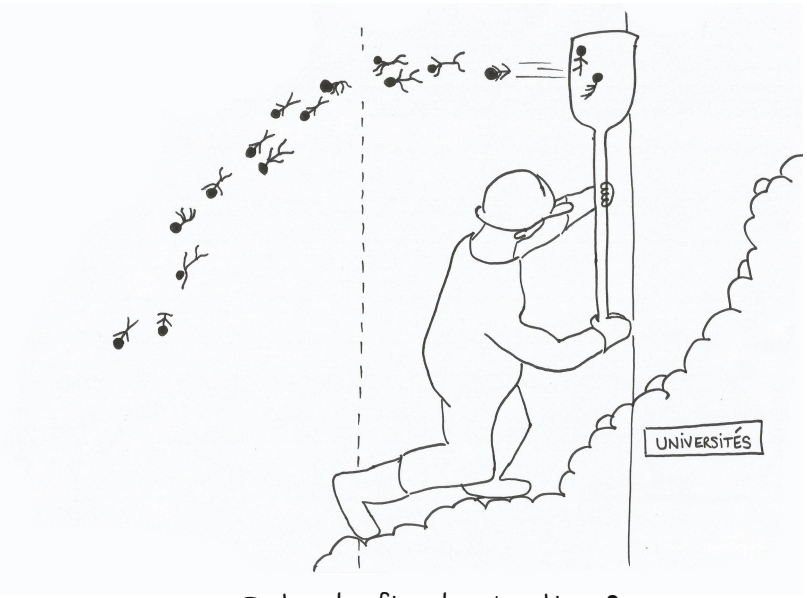

Date de fin de chantier ?

APB (Admission Post Bac) ...

ou comment fermer les portes de l'enseignement supérieur à des milliers de bacheliers !

Mis en place en 2009, le site Admission Post Bac (APB) est l'extension d'un système qui n'existait au départ qu'en région parisienne (RAVEL). Il a pour but officiel de permettre « une meilleure orientation dans les études supérieures des élèves du secondaire ». En terminale, les élèves ont donc l'obligation de s'inscrire sur APB et peuvent « choisir » jusqu'à 36 filières dans le supérieur.

Une façon détournée, mais redoutablement efficace, de contrôler « les flux entrants » et soumettre le système de formation aux besoins de l'économie. Ainsi, le site APB est très utile pour les filières sélectives (prépas, BTS, IUT…). Il permet à ces établissements de sélectionner les meilleurs dossiers des élèves « méritants ». Et de savoir lesquels viennent d'un lycée huppé de centre ville ou d'un établissement de banlieue…

Et les facs ?

Jusqu'à présent ouvertes à toutes et tous, non sélectives, les Universités, devenues « autonomes » y compris dans la gestion de leurs budgets qui se réduisent comme peau de chagrin, ne sont plus en capacité d'accueillir tous les jeunes qui en font la demande. Certaines pratiquent donc, depuis quelques années déjà, la sélection par tirage au sort. C'est le cas par exemple de la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités physiques et Sportives). D'autres annoncent la mise en place de prérequis pour entrer à l'université, sous couvert de lutter contre l'échec. L'égalité du droit aux études supérieures est ainsi très sérieusement mise en cause. De fait cette année, le 14 juillet dernier, 127000 bacheliers n'avaient pas trouvé de place dans l'enseignement supérieur. Début septembre, ils étaient encore 6000 dans cette situation… qui fait le bonheur des formations privées, hors APB, qui accueillent à bras ouverts les lycéens restés sur la touche… et dont les familles peuvent payer !

Mais que fait le gouvernement ?

C'est dans ce contexte que M. Blanquer, ministre de l'éducation nationale, va entamer dès cet automne la réforme du bac (et du lycée pour l'adapter à cette réforme du bac). Le bac général et technologique va être réformé pour ne plus comporter que 4 épreuves terminales. On voit venir une hiérarchisation entre les disciplines, entre celles qui donneront lieu à examen terminal... ou pas. En parallèle, et parce que tout est très bien pensé au sommet de l'État, Mme Vidal, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, prépare la sélection à l'entrée des universités, prenant prétexte du fiasco organisé d'APB ! Elle prétend qu'il faudrait davantage "professionnaliser les licences". La moitié des étudiant-e-s qui doivent travailler au cours de leur année universitaire dans une société frappée par le chômage de masse structurel seront certainement ravi-e-s de l'apprendre…

Et bien sur, ce que ni l'un ni l'autre ne dit, c'est que si tant de bacheliers sont restés sur le carreau, c'est d'abord parce qu'il manque cruellement des places dans les Universités en France ! L'heure reste bien à la sélection et à l'austérité, y compris dans l'éducation et la formation. Voici donc leur projet pour la jeunesse : en finir avec le baccalauréat comme premier diplôme universitaire, individualiser les parcours, mettre en place les pré-requis… Ces réformes à venir vont accentuer encore la sélection sociale, les mécanismes de reproductions et donc les inégalités. Va-t-on les laisser faire ??

Et nous, qu'est-ce qu'on en pense ?

Plutôt que de trier encore davantage les élèves et les étudiant-e-s, l'urgence est de garantir effectivement l'égalité du droit à l'éducation et aux études supérieures et de leur assurer les conditions d'une véritable formation émancipatrice. Baisser le niveau de qualification de celles et ceux qui sont issu-e-s des classes populaires, c'est envoyer des centaines de milliers de précaires sur un marché du travail que Macron s'emploie à déréguler.

L'heure est donc à la construction d'un large front de luttes pour s'opposer à cette contre-révolution scolaire qui vient. Il doit sans attendre s'inscrire dans le mouvement global de refus des politiques néo-libérales de Macron et de son gouvernement.

Rappel Sommaire:

- p1 : La rentrée des casses
- p3 : Les CP à 12 en REP+
- p5 : APB
- p8 : Bulletin d'adhésion

POURQUOI Sud éducation ?

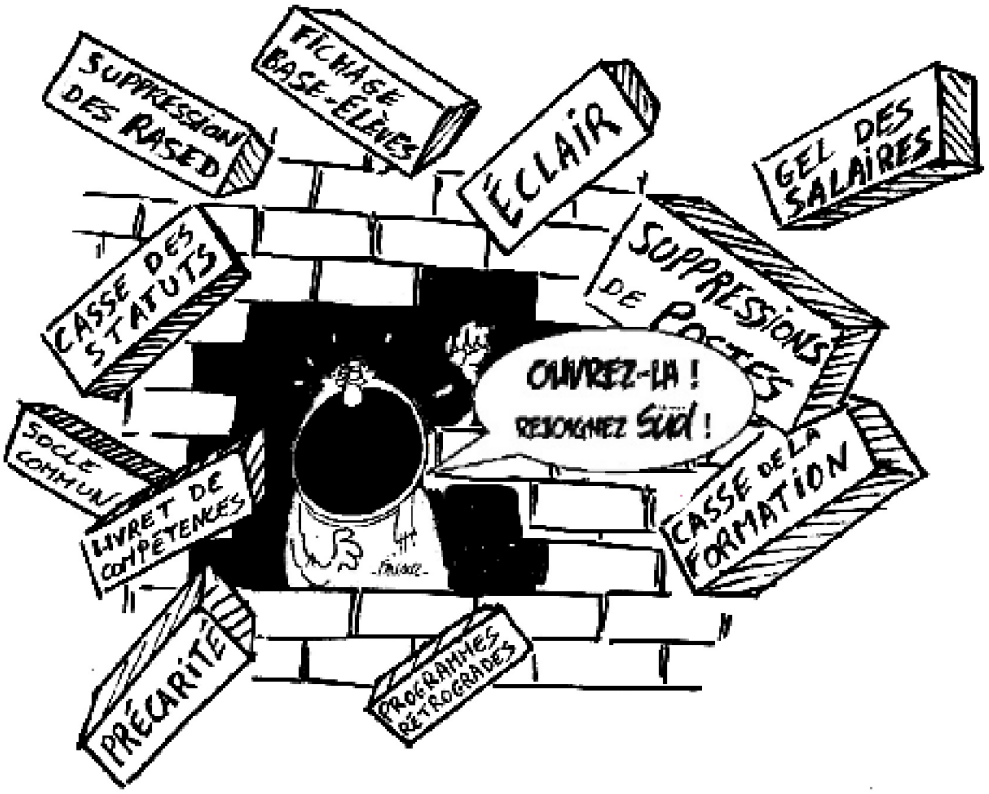

- POUR UNE ÉCOLE **PUBLIQUE, LAÏQUE, ÉGALITAIRE ET ÉMANCIPATRICE**

Nous dénonçons et nous nous battons contre les suppressions de postes et les "réformes" qui détruisent le service public et visent à privatiser l'école.

- POUR LA **DÉFENSE** DE TOUS LES PERSONNELS

SUD défend tous et toutes les salarié-es, titulaires comme précaires. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel. Pour faire respecter nos droits,face aux pressions hiérarchiques, aux conditions de travail dégradées, au harcèlement, Sud éducation est aux côtés de tous et toutes.

- UN SYNDICAT DE **LUTTE**

Sud éducation facilite l'implication de tou(te)s pour construire l'action, dans le cadre des Assemblées Générales et du syndicat. Par un syndicalisme de terrain, nous construisons des mobilisations.

- SUD ÉDUCATION DANS **SOLIDAIRES**

Parce que tous les travailleurs et travailleuses ont des intérêts communs, le syndicalisme interprofessionnel est essentiel. Pour cette raison, Sud éducation participe au développement de l'union syndicale SOLIDAIRES.
Solidaires, un syndicalisme de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des salariés et transformation de la société.

SUD Education 31-65
c/o SUD PTT 31
52 rue Jacques Babinet
BP 22 351
31053 Toulouse CEDEX 1
Tel/Fax : 05 62 14 66 74
Mél : sudeduc31@sudeducation.org

Bulletin d'adhésion/ré-adhésion
Année 2017 / 2018

SUD éduc 31-65 peut aussi syndiquer les personnels isolés du 82

NOM : ……..…....
Prénom : ……...……..…..
Adresse personnelle : ……
……
Ville : .....
Code postal : .....
Tél : ……
Fax : ……
E-mail : ……..
pas de mail professionnel (ac-toulouse.fr ...)

Ancien-ne adhérent-e
Nouvel-le adhérent-e
Adresse professionnelle : .....
.....
Ville : .....
Code postal : .....
Tel : …….....
Fax : …….....
E-mail : …….....

Catégorie / statut :…….....
(instit, PE, MA, certifié-e, agrégé-e, ATOSS, ITARFF, contractuel-le...)

Échelon: ……..……...….

le cas échéant, **matière enseignée :** .....

Fonction exacte (adj, ZIL, Brigade, AIS, TZR...):

…….....

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1 000 €	54€
+ de 1 100 €	64€
+ de 1 200 €	75 €
+ de 1 300 €	87 €
+ de 1400 €	99 €
+ de 1 500 €	112 €
+ de 1600 €	127 €
+ de 1 700 €	142 €
+ de 1 800 €	158 €
+ de 1 900 €	174 €
+ de 2000 €	191 €
+ de 2 100 €	209 €
+ de 2 200 €	227€
+ de 2 300 €	246 €
+ de 2 400 €	266 €
+ de 2 500 €	287 €
+ de 2 600 €	309 €
Au delà, contactez-nous pour connaître le montant de votre cotisation.	

Paiement des cotisations :

1) **Paiement en une fois** *ou*

2) **Paiement fractionné en 3 ou 4 fois** (faire des comptes ronds) :
En envoyant **tous** les chèques ensemble, en mentionnant au dos des chèques : septembre 2017; janvier 2018; mars 2018 et juin 2018..
Le chèque de septembre correspond à la déclaration de revenus 2017 et les autres à celle de 2018.

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de :
SUD Education Haute-Garonne

Ne pas indiquer les centimes, inscrire des montants entiers

Merci de nous prévenir en cas de changement d'adresse.

L'adhésion à SUD Éducation 31-65 est valable du 01er septembre /2017 au 31 août 2018